



Abivax félicite Victor Ambros et Gary Ruvkun pour leur prix Nobel, récompensant leur découverte du microARN et son rôle dans la régulation post transcriptionnelle des gènes

7 octobre 2024

PARIS, France, le 7 octobre 2024 – 22h00 CEST – Abivax SA (Euronext Paris: FR0012333284 – ABVX; NASDAQ: ABVX) (“Abivax” ou la “Société”), société de biotechnologie au stade clinique axée sur le développement de traitements thérapeutiques qui exploitent les mécanismes naturels de régulation de l’organisme afin de stabiliser la réponse immunitaire chez les patients souffrant de maladies inflammatoires chroniques est ravie d’adresser ses sincères félicitations à Victor Ambros et Gary Ruvkun pour l’attribution du prix Nobel de physiologie ou de médecine. Leurs travaux novateurs dans le domaine des microARN ont considérablement fait progresser notre compréhension de la régulation des gènes et de ses implications pour la santé humaine.

Marc de Garidel, Directeur général d’Abivax, a déclaré : « *La reconnaissance des travaux de V. Ambros et de G. Ruvkun souligne l’importance de la recherche sur les microARN et leur potentiel à transformer les approches thérapeutiques.* » Il a ajouté : « *Chez Abivax, nous sommes fiers d’être à l’avant-garde des thérapies innovantes qui exploitent les propriétés des microARN. Notre candidat médicament phare, obefazimod, qui est en cours d’évaluation dans un essai clinique de phase 3 dans la rectocolite hémorragique ainsi que dans un essai clinique de phase 2b dans la maladie de Crohn, agit en augmentant l’expression spécifique d’un microARN aux propriétés anti-inflammatoires, le microARN-124 (miR-124), qui réduit l’inflammation en stabilisant plusieurs voies impliquées dans la réponse inflammatoires.* »

Didier Scherrer, directeur scientifique d’Abivax, a déclaré : « *Nous sommes enthousiastes à l’idée de poursuivre le développement d’obefazimod et d’apporter notre contribution à l’évolution des traitements de la rectocolite hémorragique et de la maladie de Crohn grâce à un nouveau mécanisme d’action, inspiré par les travaux novateurs de Victor Ambros et Gary Ruvkun.* »

À propos d’obefazimod

Obefazimod, principal candidat médicament expérimental d’Abivax, est une petite molécule administrée par voie orale dont il a été démontré qu’elle améliore potentiellement l’expression d’un seul microARN, le miR-124. Les essais cliniques de phase 2 chez des patients atteints de rectocolite hémorragique (RCH) ont généré des données positives, entraînant le lancement d’un programme clinique pivotale de phase 3 à l’échelle mondiale (programme ABTECT), dont les premiers patients ont été recrutés aux États-Unis en octobre 2022. Un essai clinique de phase 2b dans la maladie de Crohn est en cours avec le premier patient recruté en octobre 2024, et l’exploration d’opportunités potentielles de thérapies combinées dans la RCH est en cours.

À propos d’Abivax

Abivax est une société de biotechnologie au stade clinique axée sur le développement de traitements thérapeutiques qui exploitent les mécanismes naturels de régulation de l’organisme afin de stabiliser la réponse immunitaire chez les patients souffrant de maladies inflammatoires chroniques. Basée en France et aux États-Unis, le candidat médicament phare d’Abivax, obefazimod (ABX464), est en développement clinique de phase 3 dans le traitement de la rectocolite hémorragique modérément à sévèrement active. De plus amples informations sur la Société sont disponibles sur www.abivax.com. Suivez-nous sur LinkedIn et X, anciennement Twitter, @ABIVAX.

Contact

Patrick Malloy
SVP, Relations investisseurs Abivax
patrick.malloy@abivax.com
+1 847 987 4878

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives, des prévisions et des estimations, y compris celles relatives aux objectifs commerciaux et financiers de la Société. Des mots tels que « s’attendre à », « planifier », « potentiel », « fera » et les variantes de ces mots et expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant ou impliquant le potentiel thérapeutique des candidats médicaments d’Abivax, ainsi que d’autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Bien que la direction d’Abivax estime que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont avertis que les informations et déclarations prospectives sont soumises à différents risques, éventualités et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et généralement indépendants de la volonté d’Abivax, ce qui pourrait impliquer que les résultats et développements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés, implicites ou projetés par les informations et déclarations prospectives. Une description de ces risques, contingences et incertitudes figure dans les documents déposés par la Société auprès de l’Autorité des marchés

financiers en application de ses obligations légales, notamment son Document d'Enregistrement Universel et dans notre Rapport Annuel sur le formulaire 20-F déposé auprès de la Commission Securities and Exchange US le 5 avril 2024 sous le titre « Facteurs de risques ». Ces risques, imprévus et incertitudes incluent entre autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et au développement, aux données et analyses cliniques futures, aux décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, concernant l'opportunité et le moment d'approuver un candidat médicament, ainsi que leurs décisions concernant l'étiquetage et d'autres questions susceptibles d'affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats. Les résultats actuels ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Une attention particulière doit être accordée aux obstacles potentiels au développement clinique et pharmaceutique, y compris une évaluation plus approfondie par l'entreprise, les agences de réglementation et les comités d'éthique/CEI suite à l'évaluation des données précliniques, pharmacocinétiques, de carcinogénicité, de toxicité, CMC et cliniques. Par ailleurs, ces déclarations prospectives, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf obligation légale, Abivax décline toute obligation de mise à jour de ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement ultérieur dont la Société aurait connaissance. Les informations sur les produits pharmaceutiques (y compris les produits en cours de développement) figurant dans ce communiqué de presse ne sont pas destinées à constituer une publicité. Ce communiqué de presse est fourni à titre informatif uniquement et les informations qui y figurent ne constituent ni une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit. De même, il ne constitue pas un conseil en investissement et ne doit pas être considéré comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne doit pas être considéré par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées ici sont sujettes à changement sans préavis. La distribution du présent document peut être légalement restreinte dans certaines juridictions. Les personnes entrant en possession de ce document sont tenues de s'informer à ce propos et de respecter ces éventuelles restrictions.